Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 21 (1929)
Heft: 12

Rubrik: Économie collective

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Economie collective.

Prévoyance populaire suisse.

Le conseil d'administration de cette association populaire mutuelle s'est réuni à Freidorf, près Bâle, au début de novembre, sous la présidence de M. Perret de Neuchâtel. Il a été décidé de mettre en vigueur de nouveaux tarifs et conditions d'assurance.

La prochaine séance du conseil d'administration, pour la discussion du rapport de gestion et des comptes annuels, a été fixée au samedi 8 février 1930, et il fut prévu comme date de la 12e assemblée générale ordinaire le samedi 15 mars 1930. Celle-ci, qui aura lieu à Bâle, aura à s'occuper du rapport et des comptes annuels de l'exercice 1929 ainsi que de l'élection de ceux des membres du conseil d'administration, dont la nomination incombe à l'assemblée générale.

Par l'introduction, survenue il y a quelque temps, d'un tarif d'assurance populaire prévoyant le payement de la *double somme assurée* en cas de décès de l'assuré par suite d'*accident,* la Prévoyance populaire suisse a maintenant étendu son activité, dans une mesure restreinte il est vrai, aussi au domaine de l'assurance-accidents. L'Office fédéral des assurances a jugé désirable que par suite de cette extension d'activité à l'assurance-accidents, la Prévoyance populaire suisse sollicite du Conseil fédéral, en plus de la concession qui lui a été octroyée en son temps pour l'exploitation de l'assurance-vie, une autorisation additionnelle pour la branche accidents. En conséquence, le conseil d'administration a chargé la délégation et la direction de demander au Conseil fédéral une concession supplémentaire pour l'exploitation de l'assurance-accidents en liaison avec l'assurance sur la vie.

Education ouvrière

La nécessité des statistiques dans le domaine de l'éducation.

Comment, faut-il donc encore établir des statistiques dans le travail d'éducation? Nous sommes saturés de chiffres! Les chiffres ne sont d'aucune importance dans la question: éducation, du reste les statistiques ne sont que de la bureaucratie. On ne fera tout de même rien de bien avec les chiffres!

Tels sont les termes dans lesquels se sont exprimés si souvent ceux auxquels on adresse des formulaires à remplir ou qui, d'une manière ou d'autre, ont été appelés à fournir des renseignements par chiffres.

Nous n'avons nulle intention de jongler avec les chiffres dans notre mouvement ouvrier. Ce n'est pas la quantité, mais la qualité qui, dans le domaine de l'éducation plus que dans n'importe quel autre, joue le rôle prépondérant. L'effet produit par un discours ou un cours ne dépend pas uniquement du nombre des auditeurs et la valeur de l'exposé s'établit encore bien moins par la foule qu'elle a attirée. Admettre une pareille conception serait se livrer au goût et au caprice du public. Ce serait tout simplement renoncer à l'influence de la classe ouvrière pour atteindre certains buts, renoncer à une œuvre d'éducation.

Il est nécessaire que nous le répétions, car le danger de nous laisser entraîner par la passion des chiffres est grand, et on ne l'évite pas toujours.